



SYNDICAT NATIONAL UNIFIE DES IMPOTS

80/82 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16
E-mail : snui@snui.fr http://www.snui.fr Réf. PC/05

Paris, le 26 Mai 2005

Communiqué de presse

Concurrence fiscale européenne : Flat tax, l'impôt libéral pas idéal

Dans un contexte de concurrence fiscale où, de plus, le faible budget européen ne pourra pas répondre à leurs besoins en termes de développement, plusieurs nouveaux Etats membres de l'Union européenne, comme la Pologne et la Slovaquie, veulent instituer un taux unique de 19% en matière de TVA, mais surtout d'impôt sur les sociétés et d'impôt sur le revenu. Ceci correspond au modèle ultralibéral de la « flat tax ».

Les milieux libéraux français rêvent de voir s'appliquer une telle imposition.

Le SNUI tient à préciser que ce type d'impôt, qui élimine toute progressivité, est profondément inique.

En effet, il signifierait :

- une TVA globalement maintenue à son niveau actuel,
- un impôt sur les bénéfices des sociétés singulièrement amoindri (le taux nominal est de 33,3 % actuellement),
- un impôt sur le revenu considérablement diminué pour les hauts revenus, mais alourdi pour l'immense majorité des ménages (comme le montre l'exemple ci-dessous).

	Impôt sur le revenu barème 2004	Impôt sur le revenu au taux de 19%	Différence
Salarié célibataire :			
- 15 000 euros annuels	526 euros	2 850 euros	+ 2 324 euros
- 100 000 euros annuels	24 958 euros	19 000 euros	- 5 958 euros
Couple marié 2 enfants :			
- 35 000 euros annuels	608 euros	6 650 euros	+ 6 042 euros
- 300 000 euros annuels	85 644 euros	57 000 euros	- 28 644 euros

Simple mais injuste et, au bout du compte, inefficace, le SNUI considère que l'urgence commanderait en réalité d'harmoniser les législations fiscales dans l'Union européenne pour promouvoir la coopération et la cohésion sociale.

Pour recevoir les communiqués de presse sur messagerie, consulter le site [snui.fr](http://www.snui.fr)